



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Avant tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre propriété, une demande d'autorisation pour ces travaux auprès de l'AFUL est **obligatoire**. Si ces travaux nécessitent le dépôt d'un dossier auprès de la mairie, celle-ci vous demandera le courrier d'acceptation de votre projet par l'AFUL.

Identité du demandeur

Madame Monsieur

Nom Prénom

Adresse

Adresse mail@.....

Téléphone (facultatif)

Adresse des travaux (si différente de votre adresse)

..... 91540 Mennecy

Type de maison

Nature du projet (cocher les cases correspondantes)

Nouvelle construction Remplacement ou rénovation

Abri de jardin/Serre Piscine/Spa Terrasses/Descente de garage
 Véranda Clôture/haie/Grillage Bûcher couvert
 Pergola Barrière/Portillon Barbecue maçonné

Porte/Fenêtres Aménagement de combles
 Porte de garage Volets/Volets roulants
 Toiture/fenêtres de toit Terrasse sur garage (Amboise)
 Ouverture sur façade arrière Antenne/Parabole
 Ravalement/Isolation extérieure Panneaux solaires
 Autre (précisez)..... Climatisation/Pompe à chaleur

- ✓ J'atteste être le propriétaire ou avoir son mandat pour faire cette demande de travaux
- ✓ Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.
- ✓ Je reconnais avoir pris connaissance des règles prévues dans le règlement de l'AFUL.

A Signature du demandeur

le



TRÈS IMPORTANT !



*Afin de faciliter le traitement de votre demande et d'éviter des échanges qui vont retarder l'envoi de notre réponse, merci de joindre à cette demande remplie **le scan de votre devis** et de tous documents en votre possession, documentations techniques, photos, ...*

Pour vous donner toutes les chances d'obtenir une acceptation rapide, merci également de consulter préalablement le règlement de l'AFUL sur notre site internet.

Votre description du projet

Votre schéma du projet

Cette demande de travaux auprès de l'AFUL ne vous décharge pas des démarches administratives que vous devez faire en mairie auprès du service d'urbanisme. Selon les cas, vous pouvez avoir à remettre en mairie une déclaration préalable de travaux, une demande de permis de construire.